

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 12 décembre 2016 à 19 h**

5160, boulevard Décarie, bureau 400

Les membres de votre conseil d'arrondissement, **M. Russell Copeman**, maire d'arrondissement, **Mme Magda Popeanu**, conseillère du district de Côte-des-Neiges, **M. Peter McQueen**, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, **M. Jeremy Searle**, conseiller du district de Loyola, **M. Marvin Rotrand**, conseiller du district de Snowdon, et **M. Lionel Perez**, conseiller du district de Darlington vous invitent à participer à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ORDRE DU JOUR

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

10.03 Commentaires

Période de commentaires du maire et des conseillers.

10.04 Présentation

Présentation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 6255–6527, chemin Deacon et son programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé (Mme Dominique Turcotte, conseillère en aménagement).

10.05 Questions

Période de questions et de demandes du public.

Une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens portant uniquement sur le dossier présenté à l'ordre du jour. À cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

40 – Urbanisme

40.01 Urbanisme - Démolition / Transformation

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163558036

Soumettre un appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé aux 6255-6257, chemin Deacon (demande de permis 3001117977) et son programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé.

Argumentation des parties intéressées

40.01.01

- Représentations de l'appelant;

40.01.02

- Représentations des personnes intéressées.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ne peut être pris en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

L'ordre du jour de cette séance ainsi que le dossier décisionnel sont disponibles dans la section *Mairie d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL ce 28 novembre 2016.

Original signé

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement